Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/06/2025 - 22404 - 2006 B 02992 - 490 109 444 - ABOD

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise **ABOD** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise **12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET** — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 0 1 0 9 4 4 4 0 0 0 1 1 — Néant * ☐

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 335	AU	5 349	986	1 125
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	96	BI		96	96
	TOTAL (II)	BJ	6 431	BK	5 349	1 082	1 221
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	27 229	BY		27 229	30 242
	Autres créances (3)	BZ	372	CA		372	102
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	37 045	CG		37 045	30 168
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	257	CI		257	
	TOTAL (III)	CJ	64 902	CK		64 902	60 511
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	71 333	1A	5 349	65 984	61 732

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'original

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **ABOD** — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 310	24 294
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	36 110	33 094
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	170	158
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 337	7 467
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 801	6 236
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 566	14 777
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	29 875	28 639
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	65 984	61 732

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 875	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	170	158

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	payées par la société elle-même	*a*	24 294	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					*c*	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montants des revenus répartis[5]				***Total (a à h)***		24 294

J RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (2025) N° 2065

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	**Adresse du siège social :**
ABOD 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET	
SIRET 49010944400011	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Production de films cinématographiques — **Si vous avez changé d'activité, cochez la case**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	32 130	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art.44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art.44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies
Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) art.44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art.44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
SII côtée	Zone de développement prioritaire art.44 septdecies	Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou COM, un CI représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Noms, adresses et téléphones :

Du professionnel de l'expertise comptable : SAS FT Audits Conseils et Expertise, 6 bis rue Erlanger, 75016 PARIS, France, Tel. 01 43 38 28 05

Du conseil :

Du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA — Viseur conventionné

Identité du déclarant :

Date: 16032025 Lieu: LEVALLOIS PERRET

Qualité et nom du signataire: madame BONHOMME JOELLE, Gérante

Signature:

ECF — *Prestataire*

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01

2025	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Désignation de l'entreprise : ABOD

Adresse de l'entreprise : 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET

SIRET : 49010944400011 Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : *(a) – 30 % × (b)* et *(a) – 3 000 000 €*)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : *(c-1) – 75 % × (c-1)*	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	(e)	
Si *(d)* est supérieur ou égal à *(e)* : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : *75 % × (c-1)*	(f)	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : *(c-1) – (f)* ou *(g) + ⅓ × (h)*	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : *(i) + (i bis) – (j) + (k)*	(l)	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si *(a)* est supérieur à *(c-1) – (f)*

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et SIREN) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01

2025	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : ABOD

Adresse de l'entreprise : 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET

SIRET : 49010944400011 Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services ❶	Dénomination ❷	Date de premier exercice de l'option ❸	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent ❹	Résultat net de l'exercice ❺	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice ❻	Résultat net imposable à taux réduit ❼	
						7a imputé sur le déficit de l'exercice	7b imposé à 10 %
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2025	**Zones Franches Urbaines** **Fiche de calcul (verso)**	DRESZFUVER

Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU

Désignation de l'entreprise : ABOD
Adresse de l'entreprise : 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET
SIRET : 49010944400011 Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024

Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisées en zone	A	
Montant total hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes	B	
Part du CA ou de recettes hors taxes réalisés en zone dans le montant total du CA ou des recettes (%)	N	

Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérées		**Taux normal**		**Taux réduit**	
Bénéfice après déduction des produits imposables		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables				SI	
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI × N)		Y			
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60 %	Y1			
	40 %	Y2			
	20 %	Y3			
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI × N)				Z	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60 %			Z1	
	40 %			Z2	
	20 %			Z3	

RECAPITULATIF

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés	**Taux normal**		**Taux réduit**	
Bénéfice exonéré (report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de "*montant du plafond en vigueur*")	XC			
Plus-value nette à long terme exonéré (report de la case SI ou Z et/ou Z1 et/ou Z2 et/ou Y3 dans le limite de "*montant du plafond en vigueur*" – XC)			XD	
Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables	**Taux normal**		**Taux réduit**	
Bénéfice imposable (RA–XC)	XE			
Plus-value nette à long terme imposable (SA–XD)			XF	

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2025	**Zones Franches Urbaines** **Fiche de calcul (recto)**	DRESZFUREC

Désignation de l'entreprise : ABOD
Adresse de l'entreprise : 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET
SIRET : 49010944400011 Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024

Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU)

Nature de l'implantation en ZFU (établissement, agence, magasin, cabinet...)	

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		**Taux normal**		**Taux réduit**	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA			
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art. 8)	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG		SG	
Totaux (lignes RB à RG et SC à SG)		RH		SH	
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA–RH)		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA–SH)				SI	

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
ABOD 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
49010944400011	5912Z	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	32 130
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	32 130
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	32 130

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
ABOD 12 rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
49010944400011	5912Z

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

ABOD (SIREN: 490109444) — 16/03/2025 COGILOG Liasses 25.01
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS-LE 31 DECEMBRE 2024

Chères Associées,

J"ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2024** ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.
Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:
-Le bilan et son annexe, le compte de résultat, le texte des résolutions que je propose à votre vote.
Après constitution des amortissements selon le taux fiscalement admis, ces comptes font apparaître, pour cet exercice, un **bénéfice de 27 310€**

1 - COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Nous avons réalisé aux cours de l'exercice un chiffre d'affaire de	118 373
Subvention d'exploitation	0
Autres produits	36
Total des produits d'exploitation	118 409
Total des charges d'exploitation	86 536
Résultat d'exploitation	31 873
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
Total des produits exceptionnels	257
Total des charges exceptionnelles	0
Impôts et taxes non déductibles	
TOTAL DES PRODUITS	**118 665**
TOTAL DES CHARGES	**91 356**
Impôts sur les bénéfices	**4 820**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au compte report à nouveau..... **27 310€**

INFORMATION AUX ASSOCIES

Pour satisfaire aux nouvelles dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales, nous vous informons:
-Que la présentation et la méthode d'évaluation des comptes sont conformes au nouveau plan comptable.
-Que notre société ne détient aucune participation dans une quelconque Société.
Au terme de cet exposé, nous vous proposons et vous remercions de:

-Approuver le bilan et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** tels qu'ils sont présentés ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort des documents précités.

-Donner à Madame BONHOMME Joëlle, gérante de la Société, quitus entier et sans réserve de la gestion en cours de l'exercice écoulé.

-De donner accord sur l'affectation des résultats telle qu'elle vous est soumise.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

-Les résolutions que je vous soumets correspondent à mes propositions.

J'espère qu'elles auront agrément et que vous voudrez bien donner quitus à la gestion

La gérante.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril à 11 heures, les associés de la Société:

ABOD.

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.- €

Dont le siège est à **12 Rue Edouard Vaillant 92300 LEVALLOIS PERRET**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation verbale de la gérance.
Etaient présents:
Madame BONHOMME Joëlle née STEPHANUS
Demeurant : 27 rue d'Alsace 92300 LEVALLOIS-PERRET
Détenant..... 10 Parts

Mademoiselle BONHOMME Aurélie
Demeurant : 22 Rue Flammang L5618 Mondorf Les Bains - Luxembourg
Détenant..... 70 Parts

L'Assemblée est présidée par **Madame BONHOMME Joëlle** gérante associée.

Le président constate que les associés présents détiennent ensemble 80 Parts sociales représentant la totalité du capital et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts et à la législation en vigueur.

Les Associés décident de renoncer en tant que de besoin à toute clause de nullité tirée du fait qu'ils se sont réunis sur convocation verbale.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

-L'ordre du jour
-Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
-Examen du rapport de gestion de la gérante
-Quitus à la Gérante
-Le bilan, le compte de résultat, l'annexe comptable.

-Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**.
-Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI.
-Affectation des résultats de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**.
-Distribution de dividendes

Tous les documents concernant les comptes et rapport de cet exercice ont été mis à la disposition des associés.
Le président donne lecture du rapport de la gérance.
Puis l'assemblée délibère...
Après délibération, et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés décide d'approuver sans réserve les comptes de l'exercice clos le **31/12/24**
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'approuver la gestion de l'exercice clos le **31/12/2024,** entérine le rapport de la gérance et donne quitus à la gérante.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le **31/12/24** de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice.....	27 310 €
Total bénéfice distribuable.....	27 310 €
En conséquence elle décide la distribution de ...	27 310 €
Soit un report a nouveau de.....	0 €

En conséquence chaque action recevra un dividende de 303.67€ ouvrant droit pour les associés personnes physiques, susceptibles d'en bénéficier à l'abattement de 40% mentionné à l'alinéa de l'article L158.3 du CGI

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il a été procédé a une distribution de **dividende au cours de l'exercice précédent**
Exercice au 31/12/2023 = 24 294€ abattement 40%
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures

Melle BONHOMME Aurélie **Mme BONHOMME Joëlle**

copie certifiée conforme à l'originale